



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 17/12/24

Président de séance : M. Jean-Marc STERNE

Présents : MM. Jacques RIVALS - Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Fatah LARAB

Excusés : MM. Jean-Jacques BENGUIGUI - Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jerry TOUSSAINT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 28232653 PARIS SC / MACCABI PARIS 12^{ème} seniors D1 du 14/12/24

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre, match non joué au motif doublon sur le même terrain (erreur d'attribution DJS).

La commission fixe la rencontre au 04/01/25.

Match N° 28234139 ESC XV / ES SEIZIEME 3 SENIORS D3.A du 15/12/24

Courriel de ESC XV nous signalant que l'arbitre n'a pas pu valider la FMI au motif son mot de passe ne fonctionnait plus et que le score est de 1/1.

Lecture du rapport de l'arbitre qui confirme le score 1/1 ainsi que le dossier disciplinaire pendant la rencontre.

Afin d'entériner le score la commission demande aux 2 clubs d'envoyer la liste des joueurs qui ont participé à cette

rencontre pour sa réunion du 07/01/25.

Match N° 28236176 MENILMONTANT 2 / ESC 20ème seniors D4.B du 15/12/24

Courriel de MFC du 15/12/24 signalant l'inversion du score 1/3 pour ESC 20^{ème} score confirmé par l'ESC 20^{ème}.

La commission entérine le score de 1/3 en faveur de l'équipe de ESC 20^{ème}.

Courriel de l'O.PARIS 15 du 11/12/24 déclarant forfait général de son équipe seniors D4.C.

La commission entérine le forfait général de l'équipe de O. PARIS 15 AS et lui inflige une amende de 100 €. (Cf annexe financière).

ANCIENS**Match N° 28236350 ES PARIS 13 / SALESIENNE anciens D1 du 22/12/24**

Courriel de ES PARIS 13 du 17/12/24 nous signalant un décès tragique d'un jeune du club à l'âge de 15 ans et demande le report des rencontres programmées les 21 et 22 décembre 2024.

La commission d'organisation des compétitions ainsi que tous les membres du comité directeur présentent leur sincères condoléances **à la famille DANFAKHA ainsi à son club et tous ses amis.**

La commission fixe la date de cette rencontre le 05/01/25.

Match N° 28236497 CHEMINOT PARIS N / CASTANHEIRA anciens D2.A du 15/12/24

Courriel de CASTANHEIRA du 15/12/24 signalant l'inversion du score par l'arbitre le score est 1/3 pour CASTANHEIRA Lecture du rapport de l'arbitre qui confirme le score 1/3 en faveur de l'équipe de CASTANHEIRA.

La commission entérine le score de 1/3 en faveur de l'équipe de CASTANHEIRA.

Match N° 28236492 SUPERNOVA / POUCHET anciens D2.A du 15/12/24

Lecture de la FMI match non joué au motif erreur sur la programmation de l'horaire de la rencontre. Accord des 2 clubs pour jouer cette rencontre le 22/12/24 à 11h00 au stade Max Rousié.

La commission donne son accord.

Match N° 28236629 FC GUYANE / PITRAY OLIER 2 anciens D2.B du 15/12/24

Courriel de PITRAY OLIER du 12/12/24 déclarant forfait avisé (1^{er} forfait)

La commission entérine le 1^{er} forfait de PITRAY OLIER 2.

Match N° 28236626 NICOLAITE CHAILLOT 2 / PETITS ANGES 2 anciens D2.B du 15/12/24

Lecture de la FMI match non joué au motif absence de l'équipe de PETITS ANGES 2.

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) de l'équipe des Petits Anges 2 et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière).

Match N° 28236625 MACCABI PARIS 3 / PARIS SUISSE anciens D2.B du 15/12/24

Lecture de la FMI match non joué au motif pas de réservation de créneau par le MACCABI PARIS 3.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de MACCABI PARIS 3 au motif erreur administrative (-1 point-0 but) donne match gagné à Paris SUISSE (3 points, 3 buts).

COUPE LOISIR/ENTREPRISE**Match N° 30074503 CHATELET AS FC 2 / EDHEC FC coupe Loisir / Entreprise du 12/01/25**

courriel de CHATELET nous informant que le 11/01/25 est un tour de coupe LPIFF et propose de jouer le 01/02/25 date libre pour les 2 équipes.

La commission fixe la rencontre au 01/02/25 date butoir. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

Match N° 30074506 FOOT 130 / AS 116-17 LE BRIO coupe Loisir / Entreprise du 12/01/25

Les deux clubs participent au prochain tour de coupe LPIFF le 11/01/25.

La commission fixe la rencontre au 01/02/25 date butoir. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

JEUNES**U 14**

Match N° 28237534 ES PARIS 13 / PARIS 13 ATLETICO 3 U14 D2.A du 21/12/24

Match N° 28237916 PARIS 15 AC 4 / ES PARIS 13.2 U14 D4.A du 21/12/24

Courriel de ES PARIS 13 du 17/12/24 nous signalant un décès tragique d'un jeune du club à l'âge de 15 ans et demande le report des rencontres programmées les 21 et 22 décembre 2024.

La commission d'organisation des compétitions ainsi que tous les membres du comité directeur présentent leur sincères condoléances à la famille DANFAKHA ainsi à son club et tous ses amis.

La commission fixe la date de ces rencontres le 11 /01/25.

Match N° 28246611 AS PARIS / ES SEIZIEME 3 U14 D3.A du 14/12/24

Courriel de l'AS PARIS signalant un beug de la FMI et que le score est de 4/2 pour AS PARIS.

Hors la présence de M. Jacques RIVALS la commission demande au club de l'ES 16 un rapport sur la démarche administrative d'avant match, de plus la commission demande aux 2 clubs d'envoyer la liste des joueurs qui ont participé à cette rencontre pour sa réunion du 07/01/25.

Dossier transmis par la commission des statuts et règlements du 09/12/24

Match N° 28237820 ES PARISIENNE / PARIS SC U14 D3.B du 09/11/24

la commission décide de donner match à rejouer et transmet le dossier à la COC pour date à fixer.

La commission fixe la rencontre au 11/01/25.

Match N° 28237986 US PARIS XI / JAP U14D4.B du 14/12/24

Courriel de JAP déclarant forfait.

La commission entérine le 1^{er} forfait avisé de JAP.

Reprise du dossier PV du 10/12/24

Match N° 28238016 VIKING PARIS / JAP D4.B du 08/12/24

Courriel de JAP du 09/12/24 nous informant que le match n'a pas eu lieu au motif que l'éducateur de l'équipe recevant n'avait ni tablette ni feuille de match papier ni foot compagnon afin de faire la vérification des licences, vue que l'heure du coup d'envoi est passée de plus d'une heure l'équipe de JAP a décidé de regagner les vestiaires.

La commission demande au club de Viking Paris ses explications sur le fait que le match n'a pas eu lieu et cela pour sa prochaine réunion du 17/12/24. Décision sera prise.

Vu que le club de VIKING PARIS n'a pas envoyé son rapport, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de VIKING PARIS et lui inflige une amende de 40€. (Cf annexe financière).

U 15

Dossier transmis par la commission statuts et règlements du 09/12/24

Match N° 28237172 PARIS FC 2 / SOLITAIRES U15 D1 du 07/12/24

La commission décide de donner match à rejouer au motif erreur administrative de l'arbitre et transmet le dossier à la COC pour date à fixer.

La commission fixe la rencontre au 15/02/25

U 16

Match N° 28238371 NICOLAITE CHAILLOT / PETITS ANGES U16 D2.A du 15/12/24.

Lecture de la FMI match non joué au motif l'équipe de PETITS ANGES se présente sans maillots.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PETITS ANGES au motif erreur administrative (-1 point-0 but) donne match gagné à NICOLAITE CHAILLOT (3 points, 3 buts).

Match N° 28238369 SALESIENNE 3 / ANTILLAIS PARIS 19 U16 D2.A du 15/12/24

Lecture du rapport de l'arbitre signalant un problème technique de la tablette et a procédé d'établir une feuille de match papier, rapport de ANTILLAIS PARIS 19 qui refuse de jouer au motif retard de la démarche administrative d'avant match pas de tablette pas de drapeau de touche pas de contrôle visuel pour un coup d'envoi à 11h00 il était déjà 11h32.

Hors la présence de M. Jacques RIVALS la commission demande à l'arbitre officiel M. BASRIR Mohamed un rapport plus détaillé concernant les horaires précises de la démarche administrative d'avant match pour sa réunion du 07/01/24.

Match N° 29165664 CA PARIS 2 / ES SEIZIEME 3 U16 D3.B du 15/12/24

Courriel du CA PARIS du 16/12/24 signalant l'inversion du score 1/7 pour le ES SEIZIEME 3.

La commission entérine le score 1/7 en faveur de l'ES SEIZIEME 3.

Courriel de TROPS du 11/12/24 déclarant forfait général en U16 D3.B.

La commission entérine le forfait général de l'équipe de TROPS et lui inflige une amende de 100 €.(Cf annexe financière).

Match N° 29920927 PUC / AF PARIS 18 coupe U16 du 19/12/24

Courriel de AF PARIS 18 du 16/12/24 demandant le report de la rencontre au motif heure tardive et difficultés d'avoir tous les joueurs de cette catégorie.

Afin de favoriser le bon déroulement de la compétition, la commission maintien la date fixée lors de sa réunion du 05/11/24 pour un coup d'envoi à 19h15.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} Appel

28246611 AS PARIS / ES SEIZIEME 3 U14 D3.A du 14/12/24

28234139 ESC XV / ES 16 .3 seniors D3.A du 15/12/24

2^{ème} Appel

Match N° 28249885 TERNES / COURONNES OFC 3 U14 D4.C du 07/12/24

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogoratoire prise par la commission. La commission précise donc qu'en jeune (U14 à U18) l'arbitre central est à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants sont à la charge des deux clubs.

Coupe 75 SENIORS

1/8 de finale le 05/01/25 – tirage effectué le 26/11/24

1/4 de finale le 02/03/25 – tirage le 21/01/25

Coupe SENIORS Amitié

1/2 de finale le 02/03/25 – tirage le 21/01/25

Coupe CDM

1/2 de finale le 02/03/25 – tirage le 21/01/25

Coupe séniors Féminines

1/8 de finale le 11/01/25 – tirage effectué le 26/11/24

1/4 de finale le 01/03/25 – tirage le 21/01/25

Coupe Anciens

2^{ème} tour le 05/01/25 – tirage effectué le 26/11/24

1/8^{ème} le 15/02/25 – tirage le 21/01/25

Coupe U 20

1^{er} tour le 10/11/24 – tirage effectué le 22/10/24

2^{ème} tour le 02/03/25 – tirage le 21/01/25

Coupe U18

2^{ème} tour le 05/01/25 – tirage effectué le 26/11/24

1/8^{ème} de finale le 15/02/25 – tirage le 21/01/25

Coupe U17

1/4 de finale le 12/01/25 – tirage le 10/12/24

Coupe U16

1/8 de finale le 05/01/25 – tirage effectué le 26/11/24

1/4 de finale le 02/03/25 – tirage le 11/02/25

Coupe U16 amitié

1/4 de finale le 02/03/25 – tirage le 11/02/25

Coupe U15

2^{ème} tour le 11/01/25 – tirage le 10/12/24

Coupe U14

2^{ème} tour le 23/11/24 – tirage effectué le 05/11/24

1/8 de finale 11/01/25 – tirage le 10/12/24

Coupe U14 amitié

2^{ème} tour le 23/11/24 – tirage effectué le 05/11/24

1/4 de finale 11/01/25 – tirage le 10/12/24

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1^{er} tour le 30/11/24 – tirage effectué le 01/10/24

2^{ème} tour le 11/01/25 – tirage le 10/12/24